



Périgueux, le 26 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Filet de sécurité face à l'inflation : 25 des 55 collectivités de Dordogne ayant bénéficié de l'acompte versé par l'État devront le rembourser intégralement.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Le filet de sécurité mis en place par le gouvernement l'an dernier pour aider les communes et les intercommunalités à faire face à la crise inflationniste se retourne aujourd'hui contre plus de 3400 d'entre elles qui doivent rembourser 100% de l'acompte versé. En cause, des critères ultra-restrictifs et un système d'acomptes inopérant et illisible.

L'arrêté fixant les montants définitifs de cette dotation spéciale a été publié le 13 octobre dernier. Il prévoit que 3426 communes ou intercommunalités, sur un total de 6536 (soit 52 %), doivent rembourser les sommes avancées par l'État. **En Dordogne, cela concerne 25 communes sur 55 qui doivent rembourser intégralement le montant de l'avance obtenue, soit 45,5% des communes.**

Un système censé les aider à faire face à la hausse du prix de l'énergie et à celle du point d'indice des salaires des fonctionnaires. Ce filet de sécurité annoncé par le Gouvernement pour 20 000 communes, concernera finalement 2 942 d'entre elles. Soit presque 10 fois moins que le nombre initial prévu.

La dotation versée à ces presque 3 000 communes s'établit à 405 millions d'euros environ. Pour les 3 400 autres c'est la douche froide ! L'Etat récupère ainsi 69,8 millions d'euros des acomptes qui avaient été versés.

« Une usine à gaz » selon la sénatrice Marie-Claude Varailles qui rappelle que le groupe parlementaire Communiste, Républicain, Citoyen et Écologistes-Kanaky (CRCE-K) avait unanimement souligné le caractère restrictif, inopérant et illisible de ce filet de sécurité. *« Nous présumions que le flou autour des critères de ce dispositif qui se voulait répondre à l'urgence financière des collectivités allait déboucher sur la situation injuste à laquelle nous assistons aujourd'hui. »*

Lors de l'examen du projet de loi de Finances 2024, le groupe CRCE-K déposera un amendement pour interdire toute ponction sur les finances locales liée à des avances versées dans le cadre du dispositif d'urgence. La sénatrice de Dordogne sera également à l'offensive pour **réaffirmer l'impérieuse nécessité d'indexer la DGF sur l'inflation, permettre à toutes les collectivités de revenir aux tarifs règlementés de vente du gaz et de l'électricité et revenir sur la suppression de la CVAE.**

Contact presse : Bénédicte Brait 06 38 48 12 14

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

*

mc.varailles@senat.fr - 06 33 36 06 85